

VILLE DE CARLETON-SUR-MER
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

Le vérificateur externe de la Ville de Carleton-sur-Mer a présenté, lors de la séance ordinaire du 6 mai dernier, les états financiers vérifiés au 31 décembre 2012. Voici donc le sommaire des résultats de fonctionnement à des fins fiscales dans lequel vous serez en mesure de constater la réalisation 2012 par rapport au budget initial et la comparaison avec l'année 2011. Le conseil municipal a également pris connaissance du rapport du vérificateur qui conclut que la vérification des états financiers de la Ville de Carleton-sur-Mer et son rapport est sans restriction, daté du 19 avril 2013, date qui correspond au parachèvement du travail de vérification. Le rapport financier est un document public et disponible à la réception de l'hôtel de ville.

Lors de mon discours sur la situation financière, en novembre dernier, j'avais annoncé un surplus d'environ 50 000 \$, alors que le surplus réel est de 410 060 \$. Cela s'explique par le fait qu'en janvier dernier, nous avons reçu, par l'entremise de la MRC d'Avignon, une redevance relative aux compensations de matières recyclables pour les années 2010-2011 au montant de 60 157 \$. De plus, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, a analysé en majeure partie le dossier de la normalisation en eau potable, réalisé en 2008, et nous a confirmé, en avril dernier, une subvention 1 038 720 \$, remboursable sur 10 ans à compter de 2010. Le montant à recevoir, cumulatif des trois dernières années, se chiffre à 305 026 \$ en capital et intérêts.

Le conseil municipal se donne comme mandat, lors d'une prochaine séance, d'affecter une partie de ce surplus à son fonds de roulement, ce qui permet une bonne marge de manœuvre pour le financement des investissements en immobilisation dans la collectivité et qui donne un levier économique intéressant.

Denis Henry, maire

| | Budget | 2012 Réalisation | 2011 Réalisation |
|--|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Revenus | | | |
| Taxes | 4 567 150 | 4 669 104 | 4 430 600 |
| Paievements tenant lieu de taxes | 278 930 | 276 385 | 309 481 |
| Transferts | 695 520 | 892 433 | 789 679 |
| Services rendus | 713 200 | 778 771 | 712 587 |
| Autres | 263 700 | 403 439 | 378 053 |
| | 6 518 500 | 7 020 582 | 6 620 400 |
| Charges de fonctionnement | | | |
| Administration générale | 767 650 | 724 547 | 799 122 |
| Sécurité publique | 519 250 | 523 078 | 437 744 |
| Transport | 710 900 | 790 969 | 729 706 |
| Hygiène du milieu | 1 037 900 | 957 919 | 990 026 |
| Santé et bien-être | 30 000 | 30 662 | 30 161 |
| Aménagement, urbanisme et développement | 486 850 | 696 809 | 565 946 |
| Loisirs et culture | 1 254 800 | 1 367 644 | 1 300 738 |
| Frais de financement | 725 000 | 722 341 | 751 511 |
| | 5 532 350 | 5 813 969 | 5 604 954 |
| Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales | | | |
| | 986 150 | 1 206 613 | 1 015 446 |
| Éléments de conciliation à des fins fiscales | | | |
| Remboursement de placement | 5000 | 4 993 | 4 564 |
| Réduction de valeur des placements | | (1 041) | 27 466 |
| Remboursement de la dette à long terme | (894 000) | (671 442) | (894 107) |
| Affectations | | | |
| Activités d'investissement | | (98 850) | (73 818) |
| Excédent (déficit) accumulé | (97 150) | (30 213) | (17 404) |
| | (986 150) | (796 553) | (953 299) |
| Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales | | | |
| | | 410 060 | 62 147 |

AVIS PUBLIC

DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 3 juin 2013, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{ère} demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 175, route 132 Ouest à Saint-Omer, sur le lot 3 887 345 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la distance entre une rue privée projetée et un cours d'eau qui serait d'environ 34,0 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une distance minimale de 60,0 mètres.

2^e demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 128, route 132 Est à Saint-Omer, sur le lot 3 887 133 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la largeur du terrain qui est de 6,05 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 22,86 mètres.

3^e demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 107, rue Louis-Litalien à Saint-Omer, sur le lot 3 887 194 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la profondeur et la superficie du terrain qui sont respectivement de 31,37 mètres et 1 476,1 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement prévoit minimalement une profondeur de 60 mètres et une superficie de 1 858 mètres carrés.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 10 mai 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 10 mai 2013)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 seront déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 juin 2013, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 10 mai 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 10 mai 2013)

CÉLÉBREZ LA 7^e JOURNÉE DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Pour une 7^e année, la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ses partenaires vous invitent à célébrer la région lors de la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le jeudi 6 juin prochain. Sous le thème « Mangeons bleu! », cette journée sera l'occasion de redécouvrir et découvrir nos producteurs et transformateurs régionaux, notamment par un concours de recettes.

Pour afficher votre fierté d'être Gaspésien ou Madelinot, portez le 6 juin prochain un vêtement ou un accessoire bleu. De plus, vous êtes invités à préparer une petite vidéo dans laquelle vous exprimerez votre fierté d'être Gaspésiens et Madelinots et à la partager sur la page Facebook Jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Nous attendons également des photos de vous habillés en bleu. N'hésitez pas à mettre en vedette sur vos photos des produits régionaux! La journée se clôturera par des 5 à 7 dans chacune des MRC de la région.

Pour connaître les activités : www.portailjeunesse.ca

Pour partager votre fierté : www.facebook.com/commissionjeunessegim